

ETUDE DU GRAND EST

Maison de Ventes aux Enchères et d'Expertises

CONDITIONS DE VENTE

FRAIS EN SUS DE L'ENCHERE

Vente volontaire : 23.40 % TTC (19.50% HT)

LE BIEN MIS EN VENTE

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions.

L'Etude du Grand Est se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

Tous les biens sont vendus tels qu'ils sont dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente avec leurs imperfections ou défauts. Aucune réclamation ne sera possible relativement aux restaurations d'usage et petits accidents. Il est de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque bien avant la vente et de compter sur leur propre jugement aux fins de vérifier si chaque bien correspond à la description. Le rentoilage, le parquetage ou le doublage constituent une mesure conservatoire et non un vice ne seront pas signalés. Les dimensions sont données à titre indicatif.

Les indications données par l'Etude du Grand Est sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert.

L'absence d'indications d'une restauration, d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement n'impliquent nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé.

Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations.

Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie.

LA VENTE

En vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès de l'Etude du Grand Est avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles.

Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles.

L'Etude du Grand Est pourra accepter de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente mais ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.

Les ordres d'achat seront exécutés gracieusement sous réserve d'un RIB et d'une copie de pièce d'identité transmis par courrier ou mail

Si plusieurs ordres sont reçus pour des montants identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.

ETUDE DU GRAND EST

Maison de Ventes aux Enchères et d'Expertises

L'Etude du Grand Est sera autorisée à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente.

Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

Il appartient à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre l'Etude du Grand Est, dans l'hypothèse du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication.

PAIEMENT COMPTANT

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- En espèces : selon montant autorisé en vigueur
- Par Carte Bancaire (en cas de règlement par carte bleue étrangère, la maison de vente facturera 1% en sus du montant de l'adjudication)
- Par chèque (sur présentation de 2 pièces d'identité)
- Par chèque de banque,
- Par virement bancaire

COORDONNEES BANCAIRES / BANK DETAILS

IBAN FR76 1325 9023 8020 9888 0600 057

BIC KOLBFR21

Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix des frais et des taxes.

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après la mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre l'Etude du Grand Est se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :

- Le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance.
- Le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères
- L'Etude du Grand Est se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.
- Il est vivement demandé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement le plus rapide possible de leurs achats, afin de limiter les frais de stockage qui sont à leur charge. L'entreposage des lots ne saurait engager en aucune façon la responsabilité de l'Etude du Grand Est

HOTEL DES VENTES BLANDAN

107 rue du Sergent Blandan – 54000 NANCY

Agrément 24-2012 – SIRET 753042027 – N° TVA FR70753042027